



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes

Question au Gouvernement n° 2389

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Vauzelle.

M. Michel Vauzelle. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Madame la ministre, la santé, on le mesure aujourd'hui avec la gravité des problèmes de sécurité alimentaire, est le premier souci de chacun d'entre nous, non seulement pour nous-mêmes, mais davantage encore pour ceux qui nous sont chers, nos enfants et les personnes âgées.

La santé exige, de toute évidence, des soins de qualité, et nous sommes tous d'accord sur ce point. Or les infirmières et les infirmiers sont au centre des préoccupations des élus de la nation, parce que les professions de santé demandent, outre de hautes compétences, un dévouement et une abnégation exceptionnels. Les vocations, car c'est bien de vocation qu'il s'agit, sont aujourd'hui trop rares par rapport aux besoins de notre société.

Un plan de soins infirmiers, dit «PSI» a fait l'objet d'un arrêté du 13 octobre dernier. Or ce PSI n'est pas acceptable par nombre d'infirmières, d'infirmiers et de kinésithérapeutes. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste ainsi que sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Les infirmières craignent en effet que ce plan ne réduise fortement les actes infirmiers de soins, dits AIS, qui regroupent, on le sait, des soins d'hygiène, de prévention, de surveillance, d'éducation et, ce n'est pas le moindre, de prise en charge psychologique des patients, notamment des personnes dépendantes, âgées ou non.

La notion nouvelle de dépendance stabilisée fera que nombre de patients relèveront désormais des auxiliaires de vie qui ne reçoivent qu'une formation de trois semaines. Or, s'ils sont privés de ces patients, nombre d'infirmières et d'infirmiers risquent, ni plus ni moins, de devoir fermer leur cabinet. («Très juste !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Quant aux kinésithérapeutes, le décret du 3 août dernier a entraîné une minoration de leurs honoraires. Or ces professions ne traitent pas toutes, contrairement à ce qu'on a pu laisser croire, soixante-dix patients par jour. Comment les masseurs-kinésithérapeutes accepteraient-ils une baisse de leurs revenus alors que la conjoncture économique permet, au contraire, une hausse de nombreux revenus ? (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe communiste.)

Leurs charges augmentent. Songeons, par exemple, à leurs frais de maintien de plateau technique, qui sont souvent très élevés. Il faut donc absolument leur éviter de subir une injustice très grave.

Je sais, madame la ministre, que vous avez déjà prononcé des paroles d'apaisement à l'égard des infirmières, des infirmiers et des kinésithérapeutes.

M. René André. Des mots !

M. Michel Vauzelle. Mais l'inquiétude de ces professions est profonde. Elle exige une réponse précise et rapide du Gouvernement.

Quelles mesures envisagez-vous pour répondre à l'attente justifiée de ces professions ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste ainsi que sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, vous avez raison de souligner que les infirmières, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes jouent un rôle de santé publique irremplaçable. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste ainsi que sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française - Alliance.) En particulier, celles et ceux qui exercent en ville ou à la campagne sont un élément fondamental de notre système de soins. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Francis Delattre. On ne le dirait pas !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. En effet, ces professionnels qui sont, je le souligne, très qualifiés, apportent aux patients, que, souvent, ils visitent chez eux, des soins de proximité, ils sont à leur écoute et, de ce fait, sont les pivots de notre politique de maintien à domicile des malades et des personnes âgées.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert ainsi que sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française - Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Ils sont proches des familles. Ils sont à l'écoute des demandes des patients.

M. Francis Delattre. Sortez les violons !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ils soulagent les peines et les maux de nos concitoyens.

M. Lucien Degauchy. Jouez violons, sonnez trompettes !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Souvent aussi, ils sont à l'origine d'une meilleure prise en charge de la douleur...

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Tout à fait ! Bravo de le rappeler !

M. Laurent Dominati. Juste remarque !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... et nous savons à quel point il s'agit d'un problème important dans notre pays.

Les infirmiers, les infirmières et les masseurs-kinésithérapeutes, qui sont reconnus et appréciés par la représentation nationale - votre question, monsieur le député, en porte témoignage -, mais aussi par l'ensemble de la population, exercent deux professions qui réfléchissent collectivement à leur pratique.

M. Jean-Michel Ferrand. Tout cela, on le sait !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. La formation qu'ils reçoivent leur donne vocation à délivrer des soins pour lesquels eux seuls sont compétents. Je soutiens ces professionnels (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants),...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Comment ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... qui souhaitent valoriser la formation et la qualification qu'ils ont reçues en les distinguant de celles d'autres professionnels qui, au demeurant, sont tout aussi responsables.

Ce que les infirmiers, les infirmières et les masseurs-kinésithérapeutes nous demandent, c'est la reconnaissance (« Ah ! ») sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants) de leur volonté de délivrer dans les meilleures conditions des soins de qualité.

Je suis décidée à les accompagner dans cette voie. Le Gouvernement a déjà pris des décisions qui donnent à ces professionnels une plus grande liberté dans l'exercice de leur métier.

Il faut faire confiance aux professionnels consciencieux, qui sont la très grande majorité (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), et qui souhaitent assumer leurs responsabilités.

Dans cette perspective, le député Philippe Nauche a exploré les conditions de création d'un office des professions paramédicales (« Baratin ! baratin ! ») sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), qui sera géré par les professionnels eux-mêmes pour améliorer la qualité des soins (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Il ne faut pas s'arrêter à la minorité qui ne respecte pas les règles et pour laquelle des sanctions sont d'ailleurs

prévues. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous savez que j'ai commencé cette semaine mes consultations avec les représentants de ces professionnels, en commençant par les syndicats d'infirmières. Mon objectif, que je sais partagé, est d'associer ces professionnels à notre responsabilité collective, qui consiste à la fois à maîtriser intelligemment les dépenses de santé et à veiller à améliorer constamment la qualité des soins dispensés dans notre pays, en particulier aux personnes âgées, qui doivent pouvoir, autant que possible, être maintenues à domicile. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2389

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 novembre 2000, page 8111

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 novembre 2000